

**Département du Morbihan**  
**Commune du HEZO**  
**56450**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 27/08/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 11      Présents : 9      Votants : 11

**Présents** :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Marie BOURGAIN, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Nicolas DESCHAMPS, Benoît ARTAULT, Philippe MAES.

**Absents** : Claude MAMOU et Isabelle COMTE

**Pouvoirs** : Claude MAMOU a donné pouvoir à Guy DERBOIS et Isabelle COMTE a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC.

**Secrétaire de séance** : Pascale MEYER

---

**N°26/2021 – Fixation des tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

**1- Fixation du tarif de la restauration scolaire :**

Vu la délibération n°22/2020 en date du 03/08/2020 fixant les tarifs périscolaires à compter du 01/09/2020,

Considérant la volonté de la commune du Hézo de revaloriser le coût du repas appliqué aux familles,

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :**

- De fixer le coût du repas appliqué aux familles à 4 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- D'approuver l'application d'une augmentation annuelle fixée sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac).
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

---

**2- Fixation des tarifs de la garderie scolaire :**

Vu la délibération n° 04/2019 en date du 04/02/2019 fixant les modalités de facturation de la garderie scolaire à compter du 01/02/2019,

Vu la délibération n°22/2020 en date du 03/08/2020 fixant les tarifs périscolaires à compter du 01/09/2020,

Considérant la volonté de la commune du Hézo de revaloriser le coût du service de garderie appliqué aux familles et de modifier les modalités de facturation de ce service,

Après en en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :**

- De fixer le coût du quart d'heure en garderie à 0,44 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- De supprimer des périodes de présence non facturées aux familles et de facturer le service de garderie de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- D'approuver l'application d'une augmentation annuelle fixée sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac).
- De préciser le maintien de la majoration forfaitaire fixée à 5 € par enfant en cas de dépassement de l'horaire de fermeture de la garderie à 19h.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, **Guy DERBOIS**

